



REGLEMENT TOURNOI NATIONAL (B)

SAINT-CHAMOND TENNIS DE TABLE

Samedi 24 mai 2025

**Complexe sportif André Bouloche 13 Boulevard de la Grande Terre
42400 Saint-Chamond**

Article 1 : Le tournoi est homologué par la F.F.T.T. sous le numéro d'homologation et de ce fait, les règlements fédéraux seront strictement appliqués. Le tournoi se déroulera sur 1 gymnase et 20 tables Cornilleau 740.

Article 2 : Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés FFTT 2024-2025 excepté les poussins et poussines.

Article 3 : La table JA sera composée de Nicolas HAREL (JA3 principal) et de Toni VARNIEU ALFANO (JA adjoint) leurs décisions feront foi et seront sans appel. Les épreuves se dérouleront suivant le règlement F.F.T.T (parties disputées au meilleur des 5 manches en 11 points). Toutes les performances en simple seront comptabilisées avec un coefficient de 0,75

SCRATCH ET RÉSULTATS : Le scratch sera prononcé après 5 minutes et 3 appels. Les joueurs doivent respecter les 2 minutes d'adaptation avant chaque partie. La fiche de partie doit être rapportée par le vainqueur dès la fin de la partie. Les manches doivent être détaillées et le nom du vainqueur doit être entouré et vérifié par les 2 joueurs.

Article 4 : Tous les tableaux se joueront par poules de trois joueurs. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe. Chaque tableau sera limité à 48 joueurs. Une liste d'attente sera ensuite mise en place.

Article 5 : COMPOSITION, DOTATION ET HORAIRES DES TABLEAUX : Les classements pris en compte seront ceux publiés lors du début de la deuxième phase (Classements officiels de janvier 2025). Les féminines peuvent s'inscrire dans tous les tableaux en tenant compte du nombre de points mentionnés sur la licence. Une tenue réglementaire sera exigée dans les aires de jeu.

HORAIRES : Ouverture de la salle à 7h00. Début des tableaux à 8h30. Le pointage prendra fin 45 minutes avant le début du tableau. Tout joueur non pointé dans ces délais ne pourra pas participer au tableau. Lors du pointage, tous les participants devront présenter un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de leur licenciation et leur situation vis-à-vis du certificat médical.

DOTATIONS : 2500 € de dotation en espèces à partir des quarts de finale.

	Tableaux	Fin du pointage	Début du tableau	Vainqueur	Finaliste	½ finaliste	¼ finaliste
A	500 à 799 points	7H45	8H30	40 €	20 €	15 €	10 €
B	500 à 1599 points	8H45	9H30	80 €	50 €	35 €	30 €
C	500 à 1199 points	9H45	10H30	60 €	35 €	25 €	20 €
D	500 à 1899 points	10H45	11H30	100 €	75 €	40 €	35 €
E	500 à 999 points	11H45	12H30	50 €	30 €	20 €	15 €
F	500 à 1399 points	12H45	13H30	70 €	40 €	30 €	25 €
G	Toutes séries Messieurs	13H45	14H30	300 €	150 €	70 €	50 €
H	Toutes séries Dames	14H45	15H30	70 €	40 €	20 €	10 €

Article 6 : Frais d'engagement 1 tableau = 8 € / 2 tableaux = 15 € / 3 tableaux = 22 € (Veuillez bien entrer les codes promos correspondant au nombre de tableaux effectués, disponibles sur le site lors du paiement).

Article 7 : Chaque joueur ou joueuse ne peut s'inscrire qu'à trois tableaux maximums.

Article 8 : Les balles seront fournies par les joueurs et seront des balles en plastique et homologuées. En cas de désaccord sur les balles plastiques proposées par les joueurs, un tirage au sort sera effectué.

Article 9 : Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Buvette et restauration seront assurés sur place tout au long de la journée.

Article 10 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte, de vol ou tout incident pouvant survenir au cours du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords du gymnase ou durant le trajet. Dans tous les cas de détérioration, les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en sera l'auteur.

Article 11 : Les engagements devront parvenir avant le 23 mai 18H00 dernier délai. Paiement sécurisé par carte bancaire via internet. Les inscriptions et le paiement se font uniquement sur <http://www.sctt.fr> seul le paiement à l'inscription garantit la participation.

Article 12 : Un podium avec remise des récompenses sera effectué à la suite de la finale de chaque tableau.

Article 13 : Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos et/ou vidéos dans le cadre de la communication du tournoi (site internet, presse, médias divers...)

Article 14 : DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES : Les tableaux comprenant moins de 16 inscriptions pourront être annulés. Les participants pourront alors s'engager dans un autre tableau (si cela est possible), soit être remboursés du prix de l'engagement versé pour ce tableau. L'organisateur se réserve le droit de diminuer les dotations en fonction du nombre de participants.

Article 15 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. Le remboursement du tableau ne serait pas effectué. En cas de désistement, un remboursement de 50% des droits d'inscription est possible sur justificatif médical uniquement (dans les 8 jours qui suivent la notification d'absence).

Article 16 : L'engagement dans le tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Pour ce qui aurait pu être omis dans ce règlement, et pour le bon déroulement des épreuves, il sera fait application du règlement de la F.F.T.T.

Article 17 : Boost et services : Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors liste autorisée est interdit, notamment par les paragraphes 3.2.4.1, 3.4.2.2, et 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT (référence juillet 2023) : « Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre. » Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6 des Règles du Jeu FFTT – référence juillet 2023).

Article 18 : Les tirages au sort auront lieu durant le tournoi, 15 min avant chaque tableau et seront effectués par le juge arbitre dans le gymnase de la compétition.

Article 19 : Les joueurs et joueuses qualifiés(es) pour le CHALLENGE MASSET ne pourront en aucun cas participer ou s'inscrire à ce tournoi.

**On vous attend nombreux
pour notre 1^{ère} édition !!!**